

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS HYDRAPRO concernant l'augmentation de capacités de stockage de produits dangereux ainsi qu'à la mise en œuvre d'une nouvelle unité de dilution sur le site de Lédénon, et demande de servitudes d'utilité publique (SUP) pour la maîtrise de l'urbanisation au titre des risques industriels.

COMMUNE de LEDENON

Par arrêté préfectoral en date du 3 mars 2022, une enquête publique unique est ouverte dans la commune de LEDENON,

- relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS HYDRAPRO, dont le siège est situé ZA du Piquet 35370 ERELLES, représentée par Benoît BENÂTRE, directeur technique, en vue de l'augmentation de capacités de stockage de produits dangereux ainsi qu'à la mise en œuvre d'une nouvelle unité de dilution sur le site de Lédénon, Lieu-dit Pazac Route de Meynes 30210 LEDENON,

- et en vue de l'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) sur les parcelles cadastrales de la commune de LEDENON section 0F - 40, 41, 42, 44, 45, 50, 51, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 82, 83, 84, 188, 259, 260, 315, 316, 317, 319, 320, 321, 322, 343, 344, 345, 348, 350, 351, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 372, 373, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 443, 462, 469, 472, 473, 474, 475, 517, 591, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 605, 606, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 653, 654, 657, 659, 661, 662, 702, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 723, 724, 736, 844, 863, 864, 879, 882, 883, 965, 966, 983, 984, 987, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 1017, 1018, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1036, 1037, 1039, 1039, 1040, 1041, 1042, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1101, 1102, 1103, 1121, 1122, 1125, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1148.

Ces servitudes d'utilité publique (SUP) sont proposées pour la maîtrise de l'urbanisation au titre des risques industriels.

Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 4001 (A seuil haut), 4440 (A seuil haut), 4510 (A seuil haut), 2925 (D), 2663 (D).

Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 3.2.2.0-1 (A), 2.1.5.0-2 (D).

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Benoît BENÂTRE, directeur technique - SAS HYDRAPRO, au 06 23 85 07 10.

Pendant une période de 33 jours, du **lundi 28 mars 2022 au vendredi 29 avril 2022 inclus**, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées, ainsi que le dossier de demande de servitudes d'utilité publique (SUP) resteront déposés en mairie de LEDENON, Place de la mairie 30210 LEDENON pour être tenus à la disposition du public, les lundi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et les mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00, sauf les jours fériés.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, le maire de LEDENON est tenu de prendre toute disposition en vue de faire respecter par le public, que ce soit pour la consultation du dossier ou pour rédiger des observations sur le registre, les mesures barrière en vigueur durant la durée de l'enquête publique, et de s'adapter à tout changement pouvant survenir au cours de cette période. Le port du masque est obligatoire au siège de l'enquête du public.

Le dossier comprenant les informations environnementales pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr> et www.gard.gouv.fr, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2908>, du **lundi 28 mars 2022, 9h au vendredi 29 avril 2022, 17h**.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de LEDENON sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de LEDENON (à l'attention de M. Marc BONATO, commissaire enquêteur - HYDRAPRO, Place de la mairie 30210 LEDENON), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2908> ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2908@registre-dematerialise.fr, du **lundi 28 mars 2022 9h au vendredi 29 avril 2022 17h**.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante: pref-environnement@gard.gouv.fr ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04 ou 04 66 36 42 80)

Monsieur Marc BONATO, retraité, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de LEDENON, aux dates ci-après :

- lundi 28 mars 2022	de 9h00 à 12h00
- mercredi 6 avril 2022	de 9h00 à 12h00
- jeudi 14 avril 2022	de 9h00 à 12h00
- vendredi 29 avril 2022	de 14h00 à 17h00

Le présent avis sera affiché en mairies de Lédénon, Bezouze, Cabrières, Meynes, Redessan, Saint Bonnet du Gard et Sernhac. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de LEDENON, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.